



N° 13617*01

DEMANDE DE DEROGATION

POUR

- LA COUPE
 L'ARRACHAGE
 LA CUEILLETTE
 L'ENLEVEMENT

DE SPECIMENS D'ESPECES VEGETALES PROTEGEES

Titre I du livre IV du code de l'environnement

Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations définies au 4° de l'article L.411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvage protégées

A. VOTRE IDENTITE

Prénom et nom : Franck GALANT

Ou

Dénomination (pour les personnes morales) : **EDM (Electricité de Mayotte)**

Adresse : BP 333 - 97600 Mamoudzou - Mayotte

Tel: 02 69 63 95 89

Mail: f.galant@electricitedemayotte.com

Nature des activités : Production et distribution d'électricité à Mayotte

Qualification : Chargé de Mission HTB

B. QUELS SONT LES SPECIMENS CONCERNES PAR L'OPERATION

Nom scientifique Nom commun	Quantité (1)	Description (2)
B1 : <i>Cyathea boivinii</i> Mett. ex Kuhn	1 station repérée sous fuseau	Ripisylve (Ouroveni) sous fuseau potentiellement impactées par élagages / abattages
B2 : <i>Eulophia plantaginea</i> (Thouars) Rolfe ex Hochr.	1 station repérée hors fuseau	Station repérée a priori préservée Occurrence possible de l'espèce sous emprise travaux
B3 : <i>Nervilia bicarinata</i> (Blume) Schltr.	2 stations repérées (1 sous pylône, 1 sous fuseau)	1 station préservée la 2e a priori transplantée (si implantation confirmée sur l'emprise exacte du pylône), habitat partiellement détruit (~ 200 m²)
B4 : <i>Angiopteris madagascariensis</i> de Vriese	2 stations repérées sous fuseau et 1 hors fuseau	Stations repérées a priori préservée Occurrence de l'espèce sous emprise travaux

(1) poids en gramme ou nombre de spécimens ; (2) préciser la partie de la plante récoltée

Une description des espèces soumises à dérogation est présentée dans le [rapport annexé](#) (« Création d'une liaison aérienne 90 kV entre Longoni et Sada/Mtsagnougni et d'un poste 90/20 kV / Dossier de saisine du CNPN relatif à la demande de dérogation aux interdictions de destruction d'espèces protégées »). La répartition et les effectifs recensés y sont détaillés.

Cf. § 5.4.1

C. QUELLE EST LA FINALITE DE L'OPERATION *

Protection de la faune ou de la flore	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux cultures	<input type="checkbox"/>
Sauvetage de spécimens	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux forêts	<input type="checkbox"/>
Conservation des habitats	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommage aux eaux	<input type="checkbox"/>
Inventaire de population	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages à la propriété	<input type="checkbox"/>
Etude phytoécologique	<input type="checkbox"/>	Protection de la santé publique	<input type="checkbox"/>
Etude génétique	<input type="checkbox"/>	Protection de la sécurité publique	<input type="checkbox"/>
Etude scientifique autre	<input type="checkbox"/>	Motif d'intérêt public majeur	<input checked="" type="checkbox"/>
Prévention de dommages à l'élevage	<input type="checkbox"/>	Détention en petites quantités	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux pêcheries	<input type="checkbox"/>	Autres	<input type="checkbox"/>

Préciser l'action générale dans lequel s'inscrit la demande, l'objectif, les méthodes, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale : **Création d'une liaison aérienne 90 kV entre Longoni et Sada/Mtsagnougni et d'un poste 90/20 kV**

Le projet est décrit de façon détaillée dans le [rapport annexé](#).

Cf. § 3.3 et 6.1

D. QUELLE EST LA PERIODE OU LA DATE DE L'OPERATION

Préciser la période : **Démarrage des travaux en mars 2019 pour une durée d'environ 2 ans. (Les dates sont données à titre indicatif et seront fonction de l'attribution des marchés de travaux.)**

ou la date :

E. QUELLES SONT LES CONDITIONS DE REALISATION DE L'OPERATION

(renseigner l'une des rubriques suivante en fonction de l'opération considérée)

Arrachage ou enlèvement définitif	<input checked="" type="checkbox"/>	Préciser la destination des spécimens arrachés ou enlevés :	
Arrache ou enlèvement temporaire	<input type="checkbox"/>	avec réimplantation sur place <input type="checkbox"/>	avec réimplantation différé <input type="checkbox"/>

Préciser les conditions de conservation des spécimens avant la réimplantation :
réimplantation des spécimens en direct et à proximité directe de la zone de prélèvement avec horizon superficiel du sol incluant les systèmes racinaires

Préciser la date, le lieu et les conditions de réimplantation : **prélèvement avant travaux et suivi de la reprise pendant la durée de l'exploitation.**

E1. QUELLES SONT LES TECHNIQUES DE COUPE, D'ARRACHAGE, DE CUEILLETTE OU D'ENLEVEMENT

Préciser les techniques :

La mesure E4 « Mise en défens des stations de flore » est décrite dans le rapport annexé.

Cf. § 7.2.6

F. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES CHARGEES DE L'OPERATION *

Formation initiale en biologie végétale Préciser : **bureau d'études naturaliste (ECO-MED Océan Indien)**

- **Pierre -Yves Fabulet, Gérant, diplômé en ingénierie forestière ;**
- **Stéphane Augros, chef de pôle écologie, diplômé Ingénieur de l'ENSA Toulouse, maître en biologie des populations et des écosystèmes, maître en biologie cellulaire et physiologie ;**

Formation continue en biologie végétale Préciser :

Autre formation Préciser :

- **S. Augros, formation botanique (SREPEN) et CBNM**

G. QUELS SONT LES LIEUX DE L'OPERATION

Régions administratives : **Département de Mayotte (976)**

Départements : **Département de Mayotte (976)**

Cantons :

Commune : **Communes de Koungou, Bandraboua, Tsingoni, Ougani, Sada et Dembeni**

H - EN ACCOMPAGNEMENT DE L'OPERATION, QUELLES SONT LES MESURES PREVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPECE CONCERNEE DANS UN ETAT DE CONSERVATION FAVORABLE

Réimplantation des spécimens enlevés Mesures de protection réglementaires
Renforcement des populations de l'espèce Mesures contractuelles de gestion de l'espace

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée :

Détail des mesures (réduction évitement compensation, accompagnement) dans le rapport annexé.

Cf. § 7, 10, 11 et 12

I. COMMENT SERA ETABLI LE COMPTE-RENDU DE L'OPERATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) :

Suivi environnemental de la ligne haute-tension (90 kV) Longoni-Kawéni (Mayotte)

Phase 3 : suivi des impacts directs et indirects sur la faune de la ligne haute tension EDM entre Kawéni et Longoni

Rapport final (Suivis 2013/2014, 2015 et 2016/2017) - Août 2017

Étude réalisée par le GEPOMAY et les Naturalistes de Mayotte À la demande d'EDM (Electricité De Mayotte)

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser :

Détail des d'accompagnement et de suivi dans le rapport annexé.

Cf. § 7.4 & 12

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à MAMOUDZOU

Le 16/8/2018

Votre signature



